PUBLIÉ LE 31/07/2023

Décision n° 2023-122 du 27/07/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Pédiatrie » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-121 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « pédiatrie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

Décide

Article 1er
Sont nommés membres du comité scientifique permanent « pédiatrie » pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

- Monsieur BERTHAUD (Romain)
- Monsieur BOILEAU (Pascal)
- Monsieur BOUQUET (Sylvain)
- Madame CALLOT (Delphine)
- Madame KAGUELIDOU (Florentia)
- Madame LEBLANC (Claire)
- Madame MAZET (Roseline)
- Madame PINEAU-VINCENT (Fabienne)
- Monsieur PLOIN (Dominique)
- Madame PORTEFAIX (Aurélie)
- Madame PROT-LABARTHE (Sonia)
- Madame SPITZ (Marie-Aude)

En qualité de représentantes des associations agréées des usagers du système de santé :

- Madame BERRUE-GAILLARD (Hélène), Association Alliance Maladies Rares (AMR),
- Madame HUET-SALVETAT (Isabelle), Association Alliance Maladies Rares (AMR).

Article 2
La Directrice Europe et innovation est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 27 juillet 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale